Groupe de travail

MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

OUVERTURE LE 29 JANVIER 2018

DECLARATION DU SNFOLC

Jeudi 1er février, les fédérations syndicales FNEC FP-FO, FERC CGT, FSU, Solidaires, et les organisations de jeunesse UNEF, UNL, SGL et Solidaires étudiants, appellent les personnels à la mobilisation y compris par la grève, notamment pour : *« (…) le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bacheliers sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix ; l'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université ; le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications ; l'abandon du projet de loi sur 1er cycle post bac et du plan «étudiants» qui l'accompagne (…) ».* Nous renouvelons d'ailleurs notre demande de suspension des travaux du Groupe de travail le 1er février.

Pour le SNFOLC, le rapport « Baccalauréat 2021 » remis le 24 janvier à Monsieur le ministre de l'Education nationale par Pierre Mathiot confirme la nécessité de combattre des orientations qui, si elles étaient mises en œuvre, signifieraient la destruction du baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire, et du lycée. Comme l'ont affirmé les organisations et associations participant à la Coordination nationale de l'éducation le samedi 27 janvier : les réformes ORE et celle du baccalauréat font système, elles doivent être retirées.

Le « plan étudiants », la réforme du baccalauréat et du lycée s'inscrivent dans un plan d'ensemble de régression, par le démantèlement de toutes les garanties nationales et collectives. L'autonomie des établissements serait renforcée, les menaces sont fortes sur les disciplines et les postes, au motif fallacieux de ne pas nuire à la « liberté de choix » du lycéen ! il en découlerait une concurrence effrénée entre les personnels. Alors que le décret Hamon du 20 août 2014 sur les obligations réglementaires de service cherche à conduire à une augmentation de la charge de travail des enseignants au nom des « *missions liées* », il s'agirait désormais de s'attaquer – comme le préconise la Cour des Comptes – aux *maxima* de service hebdomadaires pour rendre le professeur plus flexible dans le cadre d'un lycée modulaire.

Régression sociale également lorsque le gouvernement décide le rétablissement du jour de carence, l'augmentation de la CSG - bien mal compensée pour les fonctionnaires par ladite « indemnité compensatrice » – décision qui constitue une remise en cause historique du financement de la sécurité sociale fondé sur le salaire différé. Régression enfin par le refus de répondre aux revendications des personnels, par exemple en augmentant de 16% la valeur du point d'indice des fonctionnaires pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies entre 2000 et 2016. En janvier 2018, le traitement net des fonctionnaires diminue du fait de l'augmentation de la retenue pour pension civile au 1er janvier 2018 (passage de 10,29% à 10,56% du traitement brut).

GT mouvement spécifique national

Nous siégeons aujourd'hui pour examiner les candidatures des professeurs agrégés et certifiés au mouvement spécifique national. Au cours de la semaine, le SNFOLC fera part plus précisément de ses observations suite à la consultation des dossiers sur ACDI, néanmoins nous soulignons d'ores et déjà quelques remarques générales.

D'abord, le SNFOLC souhaiterait exprimer ses plus vives inquiétudes quant aux menaces sur le droit statutaire à mutation des personnels. En effet, lors du Comité technique ministériel du 15 novembre 2017, le ministère a déclaré envisager l'introduction de

« *l'expérience et le parcours professionnel de l'agent, notamment au regard du poste demandé.* » Cela s'inscrit dans la volonté ministérielle de franchir un pas supplémentaire vers le recrutement local des personnels sur profil, dans le cadre de l'autonomie renforcée des établissements, ce à quoi le SNFOLC est fermement opposé. A l'inverse, FO défend l'égalité de traitement garantie par un barème, sur des critères objectifs et le contrôle des Commissions administratives paritaires. En ce sens, le SNFOLC continue de s'opposer aux dispositions de la note de service ministérielle qui, pour cette année, renforce le poids de l'avis du chef d'établissement d'accueil qui « *fait partie des critères de sélection qui seront pris en compte dans l'évaluation de la candidature par l'inspection générale* ». Le SNFOLC demande à l'inverse que ces avis ne soient pas pris en compte, et ce d'autant qu'ils remettent en cause l'égalité de traitement des candidats.

Ensuite, le SNFOLC souligne que les affectations sur postes spécifiques STS ou CPGE ont des incidences sur la carrière puisqu'elles ouvrent droit à un accès au 1er vivier de la classe exceptionnelle : des collègues affectés sur une chaire banale mais assurant tout leur service en CPGE ou en STS en sont exclus, ce que nous condamnons. FO rappelle son exigence d'abandon du PPCR et de la classe exceptionnelle – grade à accès fonctionnel – qui en découle.

Ensuite, concernant les conditions de préparation des GT dans lesquels nous commençons à siéger ce jour, le SNFOLC salue le progrès que représente ACDI et la consultation à distance des dossiers de candidature. Cependant l'outil n'est pas exempt de défauts techniques, par exemple certaines lettres de motivation n'apparaissent pas intégralement. Le SNFOLC déplore en outre les difficultés rencontrées lors de la consultation des dossiers afin de porter une appréciation globale sur les candidatures, la difficulté principale étant l'incapacité de pouvoir accéder à l'ensemble des pièces et avis constituant ces dossiers. Par exemple, nous nous sommes heurtés au problème des profils de certains postes qui ne sont pas toujours décrits ou alors de manière très vague : or nous savons que les candidats construisent leur dossier, et notamment la lettre de motivation, au regard des éléments mis à leur disposition. Nous déplorons également que les avis ne soient pas systématiquement renseignés pour tous les candidats.

Le SNFOLC interrogera également les représentants de l'administration et des corps d'inspection sur des postes qui pourraient ne pas être pourvus faute de candidat retenu au projet. Par exemple, pour l'Enseignement en langue régionale (breton et corse) cinq postes pourraient ne pas être pourvus alors que le nombre de candidats le permettrait.

Le SNFOLC déplore également que les candidatures de fonctionnaires stagiaires recueillent un ou plusieurs avis défavorables, leur projet étant jugé trop prématuré du fait de leur situation, alors que la note de service ministérielle n'exclut pas les personnels stagiaires.

Le SNFOLC s'exprimera plus particulièrement jeudi prochain sur le mouvement spécifique des CPGE et la situation des professeurs qui y enseignent.

FPMN affectations

Ce GT précède et prépare les FPMN de fin février, début mars, qui se réuniront pour examiner les projets d'affectation des candidats participant au mouvement national général déconcentré et/ou au mouvement spécifique national. A ce sujet, le SNFOLC renouvelle sa demande que le ministère ne communique par les projets d'affectation aux participants, mesure que nous considérons comme un manquement grave aux règles du paritarisme et souvent source de déception pour les personnels lorsque leur projet n'est pas confirmé.

Enfin, le SNFOLC remercie les personnels de la DGRH pour la mise à disposition des documents, et les réponses aux questions posées par nos élus nationaux.